

Circulaire 6769

du 07/08/2018

VISITES DES EXPERTS -INSPECTEURS CHARGES DE CONSTRUIRE UN PROJET D'INSPECTION DE L'EDUCATION A LA PHILOSOPHIE ET CITOYENNE TE DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIR E ET SECONDAIRE DE TOUS LES RESEAUX

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Réseaux et niveaux concernés		
	Destinataires de la circulaire	
⊠ Réseaux :		
☐ Fédération Wallonie-Bruxelles☐ Libre subventionné libre☐	À Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire ;	
⊠confessionnel	Aux Membres du Service général de l'Inspection ;	
☐ libre non confessionnel	À Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;	
☑ Officiel subventionné	À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;	
⊠ Niveaux: ⊠ Primaire ordinaire	Aux Directions des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné	
 ☑ Primaire spécialisé ☑ Secondaire ordinaire ☑ Secondaire spécialisé 	Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre non-confessionnel subventionné;	
•	Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre catholique subventionné ;	
Type de circulaire	Aux Chefs d'établissements et aux Directions des écoles	
☐ Circulaire administrative	primaires et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;	
☐ Circulaire informative	Au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.	
Période de validité	Pour information:	
⊠année scolaire 2018-2019	Aux Services de vérification ;	
Documents à renvoyer	Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie - Brux elles ;	
□ Oui	Aux Associations de parents ;	
☐ Voir dates figurant dans la circulaire	Aux Organisations syndicales ;	
	Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs	
Mot-clé: Education/philosophie/Citoyenneté/Primaire/ Secondaire/Année scolaire 2018-2019		

Ministre /

Administration : Administration générale de l'Enseignement

Lise-Anne Hanse, Administratrice générale

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
ROME Philippe	0471/83.45.92	philippe.rome@cfwb.be

Service ou Association : Service général de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
CHARLIER Christian	0476/41.52.23	christian.charlier@cfwb.be

La présente circulaire s'adresse à tous les établissements secondaires ordinaires et spécialisés de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'aux Pouvoirs Organisateurs qui administrent ces établissements.

Madame, Monsieur,

Le cours de philosophie et de citoyenneté est prodigué dans les établissements de l'enseignement officiel fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que dans les établissements de l'enseignement libre non confessionnel, qui offrent le choix entre les différents cours de religion ou de morale non confessionnelle et la dispense de ces derniers.

L'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est déclinée à travers différents cours dans les écoles primaires et secondaires de l'enseignement libre non confessionnel qui ne proposent pas le choix entre un cours de religion ou de morale non confessionnelle et la dispense, et dans l'enseignement libre confessionnel.

Afin de préparer la mise en place d'une inspection effective de ce cours et de cette éducation à la philosophie et à la citoyenneté, une mission d'expertise a été confiée à un groupe de six inspecteurs jusqu'en juin 2020.

Les tâches confiées à ce groupe d'experts sont notamment de :

- vérifier la mise en œuvre <u>progressive</u> des référentiels d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté ;
- <u>soutenir</u> ponctuellement les enseignants dans leur action sans se substituer aux conseillers pédagogiques ;
- <u>proposer un mode de fonctionnement de l'inspection</u> pour toutes les missions décrites dans l'article 6§1, 1°,2°, point b, 4° du décret du 8 mars 2007.

Ainsi, dans le cadre de cette mission d'expertise, il a été prévu que ces experts puissent <u>assister aux cours durant l'année 2018-2019</u>. L'objectif de ces visites consistera à relever les démarches, approches et atouts porteurs d'une mise en œuvre efficace et pertinente de ce cours ou de cette éducation à la philosophie et à la citoyenneté. L'écoute des acteurs de terrain est prioritaire.

Collecter de l'information, prendre connaissance de pratiques (réussites, essais et erreurs éventuelles) et de suggestions, tenter de répondre aux questions qui se posent et élaborer des pistes ou orientations futures seront autant d'actions que ce groupe d'experts devrait mener à bien.

L'objectif de ces visites n'est donc, en aucun cas, un contrôle ou une vérification du travail effectué mais bien une collecte de données indispensables à une réflexion plus large sur l'inspection future de ce cours.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente circulaire.

La Ministre,

Marie-Martine SCHYNS